



Rapport de la Commission financière au Conseil général concernant les comptes 2008

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie les 17, 19 et 24 mars 2009 pour examiner les comptes communaux 2008. Enfin, la commission a procédé à l'adoption du présent rapport qui vous est soumis, le 1^{er} avril 2009.

Séance du 17 mars 2009

Présences : 8 commissaires, 2 Conseillers communaux (MM. D. de la Reussille et C. Häsler) ainsi que M. P. Martinelli, chef du Service des finances et du personnel.

Présidente : Mme D. Cramatte ; vice-président : M. P. Zbinden ; rapporteur : Mme F. Casciotta.

Dans son introduction, le Conseil communal, par MM. D. de la Reussille et C. Häsler, fait part des remarques suivantes :

1. Le résultat de la Ville pour les comptes 2008 boucle de façon extraordinaire, dégageant un bénéfice exceptionnel de Fr. 6'619'993.48. Les charges, que ce soit tant au niveau des biens, services et marchandises, qu'au niveau des charges salariales, ont été très bien tenues.
2. Les entrées des recettes des impôts des personnes morales ont été en nette augmentation, le montant a été plus important que celui qui avait été prévu. Fr. 6'000'000.- de plus par rapport au montant budgété ont été perçus, Fr. 2'600'000.- sur les tranches elles-mêmes et près de Fr. 3'400'000.- sur les insuffisances taxations tardives. Il faut cependant rappeler que les recettes des personnes morales sont soumises à fluctuation, selon les plus ou moins bonnes conditions conjoncturelles.
3. Ont été enregistrées en hausse également les recettes des impôts des personnes physiques. Cette augmentation est due à la bonne conjoncture de ces dernières années.
4. Fr. 560'000.- de plus par rapport au budget sont entrés en ce qui concerne l'impôt sur les frontaliers.
5. A relever l'évolution très favorable de la dette de la ville, qui passe de Fr. 135'869'000.- à Fr. 124'445'000.-.
6. Le Conseil communal précise par ailleurs que depuis trois ans, il est procédé à des amortissements complémentaires, ce qui a pour conséquence un assainissement considérable des actifs. Ceci est un élément expliquant l'allègement du budget.
7. En outre, il a été décidé ne rien prélever à la réserve du BO.

8. Est passé en revue le document « analyse des statistiques » :
- au niveau de l'autofinancement, le montant a augmenté de façon si considérable, que la ville n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt. Le degré d'autofinancement s'élève en 2008 à 239,5%. La capacité d'autofinancement se monte quant à elle à 18,7 % (moyenne entre 10 et 20), ce qui est par conséquent très satisfaisant.
 - concernant les intérêts passifs, il est à relever qu'en 6 ans, ils ont diminué de moitié.
 - l'endettement net par habitant a également été divisé par deux en 6 ans ; le montant favorable de 2008 est un bon critère pour les éventuelles demandes d'emprunts auprès des instituts bancaires.
9. Concernant la péréquation financière, le montant perçu en 2008 est calculé sur l'année 2006. La bonne évolution des comptes aura pour conséquence la diminution du montant provenant de la péréquation. Il est cependant difficile, pour l'heure, de déterminer le montant exact, d'autant plus que cela dépend, entre autres, des résultats des autres communes.
10. Le Conseil communal informe ensuite les commissaires de la prise de position de l'Etat concernant deux points :
- La demande de la Commune pour la création d'une réserve sur « fluctuation sur recettes personnes morales » a été rejetée par l'Etat.
 - Concernant la demande pour la création d'une réserve pour le fonds d'intégration professionnelle, l'Etat est entré en matière. Par conséquent, il sera constitué une réserve d'un montant de Fr. 900'000.- pour les trois années à venir.
- Cela a pour conséquence une diminution du résultat final. Le bénéfice dégagé des comptes 2008 s'élève donc (au 24 mars 2009) à **Fr. 5'719'993.48**.
11. Les réflexions du Conseil communal sur l'utilisation du résultat 2008, sont les suivantes :

Résultat 11.3.09	6'619'993.48	Sert à combler pertes 2009, 2010 « prévisibles » sans toucher à la fortune nette de 22.3 millions
Transfert fortune nette « Viteos » = demande Etat	-1'500'000.00	
Augmentation mesures intégration prof.	-900'000.-	Selon accord de l'Etat
Péréquation 2010	-727'000.00	Revenu fiscal compte à 52% dans la péréquation, attention à l'effet décalé par rapport aux recettes fiscales, en particulier personnes morales
Baisse coefficient fiscal : impact 09-10	-1'000'000.00	2 points (valeur du point : Fr. 250'000.-)
Effet baisse coefficient sur péréquations futures	-138'000.00	Seulement -69'000.- en 2010
Déficit « prévisible » 2009	-1'000'000.00	Recettes fiscales en baisse + augmentation charges Etat + recettes fiscales personnes morales 09 : effet limité vu budget 09 prudent au vu des résultats 08
Déficit « prévisible » 2010	-2'000'000.00	Mauvaise conjoncture économique et décalage temporel avec impôts

Les montants « déficits prévisibles » pour 2009-2010, sont bien entendu à considérer avec une certaine prudence, dans la mesure où il est très difficile de les calculer de manière précise (évolution de la conjoncture). Le Conseil communal précise que l'objectif pour les deux prochaines années est de maintenir le niveau de la fortune 2008.

Le dicastère de M. D. de la Reussille est passé en revue :

No compte	Désignation du chapitre ou compte	Remarques
34	SYLVICULTURE	Une réflexion sur la fusion des équipes de La Chaux-de-Fonds et du Locle a été effectuée.
3401	EXPLOITATION DES FORETS	Est à relever une perte de Fr. 10.- à Fr. 12.- le m ³ en raison de la fluctuation de l'euro ; 95% des ventes se font en France.
340143	CONTRIBUTIONS	
340143.435.02	Bois de feu	La forte demande de bois de feu a conduit à une rupture de stock. L'augmentation de l'utilisation de bois de feu est due à la hausse considérable du prix des énergies fossiles.
48	GARAGE	Il est expliqué la grande difficulté à trouver à l'heure actuelle des mécaniciens poids lourds (peu de personnes s'engagent dans cette formation, en particulier en raison des bas salaires proposés). Après des recherches infructueuses sur le plan national, le Conseil communal a décidé de faire passer des annonces d'offres d'emploi dans le Nord de la France (étant entendu que le futur employé devra résider sur le territoire communal).
480043	CONTRIBUTIONS	
480043.434.21	Facturation (TVA 3,5 %)	Dans la mesure où les véhicules du SIS sont tous relativement neufs, ces derniers nécessitent moins d'entretien de la part de nos services, ce qui explique par conséquent la diminution de recettes.
50	VOIRIE	
5003	ENLEVEMENT DE LA NEIGE	Est relevé par plusieurs commissaires l'excellent travail effectué pour l'enlèvement de la neige lors de cet hiver long et rigoureux. Le Conseil communal précise qu'une partie des charges (pour les mois de novembre et décembre 2008) a été imputée dans les comptes 2008. Les charges pour 2009 seront bien entendu importantes. Le Conseil communal précise également qu'il est procédé systématiquement au fraisage dès l'accalmie des chutes de neige, ce qui entraîne des frais importants (de l'ordre de Fr. 4'000.- à Fr. 5'000.- par jour de fraisage).

No compte	Désignation du chapitre ou compte	Remarques
5006	ENLEVEMENT DES DECHETS	Concernant la maxi-déchetterie prévue aux Eplatures, La Chaux-de-Fonds a procédé à l'argumentaire pour ses électeurs (le texte va être soumis au Locle). Les coûts de fonctionnement seraient appliqués selon la réalité d'utilisation, suite à des sondages qui seraient effectués régulièrement. Une partie des habitants de La Chaux-de-Fonds ne seraient pas pris en compte, dans la mesure où ils utilisent et utiliseront la maxi-déchetterie de la rue du Collège. Le calcul se fera au départ sur la base du nombre d'habitants : pour Le Locle : 10'200 habitants et pour La Chaux-de-Fonds : entre 26'000 et 27'000 habitants, puis sur la réalité d'utilisation.
51	LOISIRS ET ANIMATIONS	
5101	PRESTATIONS DES SERVICES COMMUNAUX	
510139	IMPUTATIONS INTERNES	
510139.390.08	Manifestations sportives	Il s'agit notamment de la street-hockey et de l'Eurolocle (les frais se répartissent de la façon suivante : Fr. 32'000.- pour la voirie, Fr. 23'000.- pour la police et Fr. 5'000.- pour le service forestier).

Le dicastère de M. Charles Häslér est passé en revue.

No compte	Désignation du chapitre ou compte	Remarques
30	FINANCES	
3001	ADMINISTRATION DES FINANCES	
300131	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	
300131.316.23	Solde ancien leasing	Suite au problème rencontré avec l'institut de leasing pour les photocopieurs, la plainte pénale a été déposée et la procédure est actuellement en cours.
300133	AMORTISSEMENTS	
300133.330.00	Pertes sur débiteurs	En ce qui concerne le problème cité ci-dessus, la perte sur débiteurs relative aux photocopieuses, s'élève à Fr. 110'000.-.
300136	SUBVENTIONS ACCORDEES	
300136.364.02	Téléski	La subvention a largement diminué, car les charges ont été épurées de façon très satisfaisante.

No compte	Désignation du chapitre ou compte	Remarques
300140	IMPOTS	
300140.400.02	Revenus des frontaliers	Fortes hausses des recettes fiscales des frontaliers. Pour information, le nombre de frontaliers selon l'ODM se monte à 2438 alors que le chiffre de l'OFS s'élève à 2039.
300142	REVENUS DE BIENS	
300142.420.00	Placements court terme	Cette augmentation considérable est due au taux de rendement plus élevé sur le compte CCP.
60	POLICE – CONTROLE DES HABITANTS	
6006	POLICE LOCALE	Le transfert de la police locale à la police cantonale prendra effet, comme prévu, au 1 ^{er} juillet 2009. Le corps de la police locale a assisté aux discussions avec la police cantonale, discussions qui se sont bien passées avec l'assurance du maintien des acquis sociaux. Chaque agent a pu obtenir ce qu'il souhaitait et les salaires seront maintenus. Pour les 12 agents concernés, les contrats ont été signés à la fin du mois de décembre 2008. Les locaux ne vont pas pour l'instant subir de modifications et les modalités pour le transfert du matériel doivent encore être réglées. Un rapport au Conseil général suivra prochainement.
79	BUREAU OFF. CHRONOMETRES	
7909	BUREAU OFFICIEL	
790938	ATTRIBUTIONS FINANCEMENTS SPECIAUX	
790938.06	Attributions réserve B.O.	C'est ce qui est généralement attribué chaque année pour, d'une part combler le déficit du Musée d'Horlogerie et d'autre part participer à la formation professionnelle.
93	SERVICE DE L'EAU	
9301	DISTRIBUTION EAU	
930145	DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	
930145.452.06	Participation SEVAB	Il s'agit du raccordement de la vallée de La Brévine à la ville du Locle. Le montant de Fr. 19'842.15 représente l'eau fournie au SEVAB pour un mois.
930148	PRELEVEMENTS FINANCEMENTS SPECIAUX	
930148.480.06	Prélèvement réserve eau	Même commentaire que dans le rapport concernant le budget 2009.

No compte	Désignation du chapitre ou compte	Remarques
9900	VITEOS	Il est rappelé que VITEOS a été créée le 1 ^{er} juillet 2007. L'Etat annonce que la société devra être fiscalisée (alors que SIM ne l'était pas). En cas de fiscalisation, les trois villes devront bénéficier de l'impôt. La réponse définitive devrait tomber en avril.

Séance du 19 mars 2009

Présences : 9 commissaires, 2 Conseillers communaux, ainsi que M. P. Martinelli, chef du Service des finances et du personnel.

En préambule, Mme F. Perrin-Martin souligne qu'au niveau des comptes, son dicastère reste stable.

En ce qui concerne l'instruction publique, le nombre d'élèves en ville du Locle, s'élève au total à 1359 ; 207 pour l'école enfantine, 560 pour l'école primaire et 592 pour l'école secondaire (pour cette dernière, sont également pris en compte les élèves des autres communes).

Le dicastère de Mme F. Perrin Marti est passé en revue.

No compte	Désignation du chapitre ou compte	Remarques
31	MUSEES ET TOURISME	
310031	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	
310031.365.38	Musée d'histoire naturelle	Les activités créées sont très intéressantes et tout se passe bien. Il est rappelé la création du site Internet de ce musée (qui sera prochainement en lien avec le site de l'ESLL).
40	INSTRUCTION PUBLIQUE	Il est rappelé de tenir compte du décalage entre l'année scolaire et l'année civile (le rapport des écoles n'est donc pas encore édité). D'autre part, le Conseil général sera prochainement saisi d'un rapport relatif à la mise en place du Conseil d'établissement scolaire qui remplacera la Commission scolaire dès la rentrée 2009-2010. Il est également discuté de la mise sur pied de HarmoS (harmonisation scolaire), qui devrait entrer en vigueur dès 2011. Cette harmonisation a pour but, entre autres, que toutes les écoles se retrouvent sous une même autorité. Le Canton souhaite à cet effet, cantonaliser les directions d'école. Ce projet est à l'heure actuelle en consultation auprès des communes. Il est souligné que si cela devait être accepté par le Grand Conseil, il viendrait à manquer un élément essentiel : le service de proximité. Un commissaire insiste sur le fait que cette manière de procéder met l'autonomie des

		<p>communes en péril. Le Conseil communal rappelle qu'en matière d'instruction publique, les subventions communales sont plus importantes que les cantonales, ce qui n'empêche cependant pas l'Etat d'être de plus en plus exigeant (pour exemple est donné l'effectif par classe toujours plus élevé demandé par l'Etat).</p> <p>D'autre part, le souhait du Canton est de fermer les classes secondaires des Ponts-de-Martel et de La Brévine et de les intégrer à l'école secondaire du Locle. Après discussion avec les deux communes concernées, le Conseil communal est arrivé aux conclusions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - considérer ces classes comme un élément indispensable à la vie de ces villages. - possibilité de gérer les secteurs administration et direction à la place de ces 2 communes. - considérer les classes de ces villages comme des « classes satellites » (cette solution engendrerait la possibilité que des élèves du Locle doivent se déplacer).
4003	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	
400331	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	
400331.313.02	Matériel d'entretien et produits de nettoyage	Mauvaise estimation du montant à attribuer aux produits lors de l'ouverture de ce compte.
400339	IMPUTATIONS INTERNES	
400339.390.31	Coût bâtiments scolaires	Même commentaire que pour le budget 2009.
4014	COLLEGE DU CORBUSIER	
401431	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	
401431.312.00	Chauffage et énergie	Le remplacement des fenêtres a permis de diminuer quasiment de moitié les frais liés au chauffage.
4021	HALLE COLLEGE 1	
402131	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	
402131.312.00	Chauffage et énergie	Le changement de la porte d'entrée principale a eu pour effet de faire baisser considérablement la consommation d'énergie.
4022	HALLE DES JEANNERET	
402231	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	
402231.314.01	Entretien du bâtiment et parc	Des investissements importants ont été faits au niveau de la toiture, des façades, etc. Une réflexion sera menée concernant le sud du parc, tant au niveau de la sécurité que du réaménagement.

No compte	Désignation du chapitre ou compte	Remarques
41	INSTITUTIONS PARASCOLAIRES	
4101	CLINIQUE DENTAIRE	
410131	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	
410131.313.08	Appareils orthodontiques	Ce montant est difficile à budgétiser. La réorganisation des tâches à la clinique dentaire a permis à la dentiste de procéder à plus de soins orthodontiques. Il est souligné que la situation générale de la clinique s'est considérablement améliorée.
4104	SERVICE DE LA JEUNESSE	
410436	SUBVENTIONS ACCORDEES	
410436.365.33	Subvention DJ13	Le Conseil communal informe que la subvention au DJ'13 pour 2010 devra être augmentée en raison de la hausse du loyer et des salaires des employés. D'autre part, les statuts ont été élaborés et ils seront avalisés lors de l'assemblée générale du 31 mars, date à laquelle sera par conséquent créée formellement l'association DJ'13.
60	POLICE – CONTROLE HABITANTS	
6002	CONTROLE DES HABITANTS	
600230	CHARGES DU PERSONNEL	
600230.301.00	Traitements du personnel	Le dépassement des charges de personnel provient de l'extension du temps de travail d'une employée (de 50% à 80%) pour des travaux de saisie de données.
6004	ETAT CIVIL	Le service est très stable. Deux employées ont obtenu leur diplôme d'officier d'Etat civil. Une réflexion sera faite pour déterminer le nombre de samedis disponibles pour la célébration des mariages.
6009	SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS	Un groupe de travail a été mis sur pied dans le cadre du RUN pour améliorer la collaboration entre les SIS du Haut et du Bas.
61	SERVICE D'HYGIENE, CIMETIERE ET CHAMBRES MORTUAIRES	
6104	CIMETIERE	Le dossier concernant la Communauté musulmane a été repris, dans le but de trouver des lieux d'inhumation de longue durée. La discussion se fera avec le Conseil d'Etat, ainsi qu'avec les différents services concernés.

No compte	Désignation du chapitre ou compte	Remarques
610430	CHARGES DU PERSONNEL	
610430.301.00	Traitements du personnel	Depuis l'exercice 2008, on note que le salaire du jardinier-concierge est intégralement à la charge des comptes du cimetière. La part jusque-là ventilée dans les comptes de la Voirie n'avait plus lieu d'être puisque son rôle est dévolu à 100% au cimetière.

Le dicastère de M. C. Dupraz est ensuite passé en revue. Ce dernier précise que si les montants concernant l'urbanisme ont considérablement augmenté, c'est en raison des amortissements complémentaires importants auxquels il a été procédé.

No compte	Désignation du chapitre ou compte	Remarques
52	STATION EPURATION	
5200	EXPLOITATION DE LA STEP	
520031	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	
520031.313.02	Matériel d'entretien et produits de nettoyage	Deux pompes sur trois de la station de relevage ainsi qu'une pompe monobloc ont dû être remplacées d'urgence. Ces pompes présentaient certainement des défauts de fabrication, les pannes étant survenues en même temps. Aucune conséquence grave n'est à déplorer, dans la mesure où il n'y a pas eu d'intempérie durant la période où une seule pompe était en fonctionnement. Dorénavant, il sera procédé à des inspections régulières.
53	URBANISME ET ENVIRONNEMENT	
5300	URBANISME ET ENVIRONNEMENT	
530031	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	
530031.318.00	Honoraires	Il s'agit de frais du juriste conseil et de divers mandats extérieurs.
56	IMMEUBLES	Amortissement complémentaire de Fr. 393'100.-.
59	LOCAUX UTILITE PUBLIQUE	
5902	COL-DES-ROCHES 29-31	Il s'agit de bâtiments utilisés par la protection civile et par les Moulins (Fr. 2'200.- pour la PC et Fr. 5'400.- pour les Moulins).

Le Conseil communal informe les commissaires que l'accès gare - centre-ville fait partie des projets prioritaires pour la Confédération. Sa subvention se montera à hauteur de Fr. 400'000.- (ascenseur) et Fr. 100'000.- seront destinés à la réfection de la Place du 1^{er} Août. Le déblocage des fonds devrait intervenir durant la période 2011-2014. Dans la mesure où le dossier a abouti, et si le Conseil général accepte le rapport, les travaux pourraient débuter en 2011.

Concernant l'Actiflo et pour répondre à la question d'un commissaire, il est expliqué que la procédure des marchés publics est pour l'heure suspendue, ceci dans le but d'étudier la possibilité d'intégrer dans le dossier soumis au marché public une variante intéressante d'un bureau concernant l'emplacement de l'Actiflo. La situation est pour l'heure la même que lors de l'examen du budget 2009.

Enfin, la Commission financière fixe une séance au 12 mai 2009 pour traiter des points suivants :

1. Assainissement du collège Jehan-Droz
2. Dossier de l'Ancienne Poste
3. Accès gare – centre-ville

Séance du 24 mars 2009

Présences : 5 commissaires, 4 Conseillers communaux, ainsi que M. P. Martinelli, chef du Service des finances et du personnel.

Le dicastère de M. Marcelo Droguett est passé en revue.

No compte	Désignation du chapitre ou compte	Remarques
300136	SUBVENTIONS ACCORDEES	
300136.365.14	T.P.R.	Le TPR organise le transport des enfants jusqu'à La Chaux-de-Fonds. Certains commissaires regrettent le fait que le T.P.R. ne se déplace pas au Locle pour des représentations.
300136.365.20	Manifestations et animation	La différence entre le budget et les charges 2008 provient d'une course supplémentaire qui a coûté plus cher.
31	MUSEES ET TOURISME	
3101	MUSEE DU CHATEAU DES MONTS	Tout se passe à nouveau bien en ce qui concerne l'organisation de la manifestation du 50 ^e . Pour ce qui est de la sécurité, toutes les années il est procédé à des révisions dans le but de l'améliorer. Celle-ci a été accentuée dans le cadre du 50 ^e anniversaire. En ce qui concerne les entrées des sponsors, Fr. 550'000.- ont été encaissés, contre les Fr. 650'000.- prévus initialement.

No compte	Désignation du chapitre ou compte	Remarques
3102	MUSEES DES BEAUX-ARTS	
310231	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	
310231.318.00	Honoraires	Ces honoraires ont été transformés en salaire pour la remise en fonction d'un ancien poste.
32	BIBLIOTHEQUES	Le projet en vue de la création d'une bibliothèque unique cantonale est encore en discussion.
3201	BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE	
320131	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	
320131.310.33	Livres	Dépassement correspondant essentiellement aux recettes provenant des factures de recouvrement des livres non-rendus ou perdus (voir récupérations diverses). Pour information, en 2008, 895 livres ont été achetés.
3202	BIBLIOTHEQUE DES JEUNES	
320230	CHARGES DU PERSONNEL	
320230.301.00	Traitements du personnel	Le départ de la bibliothécaire et l'engagement d'une nouvelle personne ont entraîné une diminution de salaire.
44	ACTIONS SOCIALES	
4401	SERVICES SOCIAUX	L'Etat a demandé une étude comparative de l'action sociale de notre canton par rapport à d'autres cantons. Les frais de l'action sociale de notre canton sont plus élevés qu'ailleurs, ceci étant dû au nombre plus élevé de bénéficiaires. Cependant, l'aide sociale par personne est inférieure de 35% à la moyenne suisse.
6005	OFFICE DU TRAVAIL	Il est relevé que le Conseil d'Etat a pris des mesures pour l'aide à la crise. Simultanément, la décision, sans consultation des communes, de centraliser les inscriptions au chômage dans les districts de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et du Val-de-Travers a été prise. Il est relevé qu'à nouveau le service de proximité est mis en péril.

Sont passés en revue les investissements 2008.

No chapitre et désignation	Remarques
501 OUVRAGES GENIE CIVIL	
501.012 Réfection du réseau routier	Dans la mesure où les routes sont en mauvais état après l'hiver rigoureux de cette année, le montant du crédit extra-budgétaire de Fr. 200'000.- sera certainement atteint cette année.
501 Urbanisme, ancienne poste, 1 ^{ère} étape	Le rapport prévu concernant l'Ancienne Poste sera transmis au Conseil général très prochainement.

No chapitre et désignation	Remarques
TRAVAUX EAUX	
501.908 Fuites Le Corbusier	Les travaux ont été différés en 2009.
501.919 Réservoir Voisinage	Voir historique des investissements.
503 IMMEUBLES LOCATIFS	
503.028 Tertre 11-13 et 15-17, isolation des façades, remplacement fenêtres	Aucun montant n'a été mis au budget 2008 car il avait été prévu que les travaux s'effectuent sur une année.
503 BATIMENTS PATRIMOINE ADMINISTRATIF	
503.180 Collèges D.-Jeanrichard, sécurité cours de collèges	Le crédit va être finalisé en 2009. Il s'agira d'installer des barrières en forme de « S » pour sécuriser la zone.
506 MOBILIER, MACHINES, VEHICULES	
506.018 Matériel promotionnel	Il s'agit du crédit destiné à la création de la bande dessinée (toutes les charges ont été compensées par les recettes).
506.253 Voirie, remplacement de jeux	Il a été procédé à des transformations des aires de jeu (est relevé le don de Fr. 12'000.- fait par le Club des loisirs). Le budget a été dépassé en raison du renforcement de la sécurité.
581 NON-VALEURS	
581.143 Plan de mobilité	L'étude est en cours et le résultat devrait être connu à la mi-juin. Un rapport d'information sera transmis au Conseil général.

Est ensuite passé en revue le bilan au 31.12.2008.

No compte	Désignation	Remarques
01 ACTIF		
01.123	IMMEUBLES – DOMAINES – TERRAINS – Y.C. TRAVAUX D'IMMEUBLES	Le Conseil communal explique comment il procède aux amortissements des immeubles. Pour les immeubles administratifs, possibilité de tout amortir et d'inscrire Fr. 1.- au bilan ; pour les immeubles du patrimoine financier, pas possible d'amortir à un montant inférieur à la valeur cadastrale.
01.146	MOBILIER, MATERIEL, MACHINES, VEHICULES	Le Conseil communal souligne les amortissements effectués pour l'année 2008.
02	PASSIF	
02.209	AUTRES ENGAGEMENTS	
02.209.990	TVA décompte trimestriel	Il s'agit de la TVA au niveau des Services industriels.

No compte	Désignation	Remarques
02.28	FINANCEMENTS SPECIAUX	
02.280	ENGAGEMENT FINANCEMENTS SPECIAUX	
02.280.004	Réserve ETL	Cette réserve avait été constituée lorsque l'école était communale ; elle avait pour but le financement d'éventuels projets d'étudiants. Malgré la cantonalisation du CIFOM, cette réserve a été maintenue.

Le Conseil communal informe d'autre part les commissaires du rapport qui sera soumis au Conseil général concernant le BO. Une demande de crédit de Fr. 4'100'000.- sera faite pour la construction des nouveaux locaux situés à la rue des Billodes. La vétusté des locaux actuels du BO (Tour verte) ne permet plus d'assurer les conditions techniques nécessaires au bon fonctionnement de l'activité professionnelle. La Ville va devoir par conséquent investir pour la transformation des locaux de la rue des Billodes (Fr. 3'100'000.- pour le bâtiment et Fr. 1'000'000.- pour les aménagements techniques intérieurs). L'amortissement se fera sur 20 ans. Le nouveau bâtiment, d'une surface utilisable d'environ 800 m², sera loué au prix de Fr. 60'000.- annuellement. La location se fera sous forme de servitude (par acte notarié). La fin des travaux devrait avoir lieu au milieu de l'année 2010.

Par ailleurs, le Conseil communal demande à la Commission financière de se positionner quant à la proposition de diminuer de 2 points le coefficient fiscal (de 68 à 66), suite au bon résultat pour l'année 2008.

Dans la mesure où la commission n'atteint pas le quorum, il sera discuté de ce point lors de la séance du 1^{er} avril 2009.

Séance du 1^{er} avril 2009

Présence 10 commissaires.

Prise de position de la commission financière

La commission financière accepte par 8 voix contre 2 le principe de la diminution du coefficient fiscal de 2 points, avec une préférence du maintien de cette baisse sur 2 ans comme il l'a été proposé en première séance. La majorité des commissaires n'est toutefois pas convaincue de la pertinence de venir après un an ou deux avec une demande de hausse d'impôt. La commission n'émet donc qu'un préavis, les membres attendant le rapport du Conseil communal avant de prendre officiellement position. La commission s'est également déclarée satisfaite des choix d'amortissements extraordinaires auxquels le Conseil communal a procédé.

De plus, les commissaires relèvent leur grande satisfaction concernant d'une part, le très bon résultat dégagé des comptes 2008, et d'autre part la très bonne gestion des comptes.

En outre, la Commission souhaite que le Conseil communal fasse des propositions d'investissements dans des projets d'intérêt général. Elle espère donc que la planification financière à venir répondra à ses attentes.

En conclusion, le présent rapport ainsi que les comptes 2008 ont été adoptés lors de la séance de la commission financière du 1^{er} avril 2009, à l'unanimité des 10 membres présents.

Le Locle, le 1^{er} avril 2009

La présidente :

Le rapporteur :

Danièle Cramatte

Françoise Casciotta

Les membres de la Commission :

Claude Dubois

Fabienne Erard

Pierre-Yves Eschler

Manuel Fragnière

Aline Perez-Graber

Raphael Resmini

Gérard Santschi

Marie-France Stoller

Philippe Zbinden